2026/010

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260305-2026_010-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 05/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Mars à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : HEUZÉ Céline, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MM : DANET Tony, LAMENISOT Yoann, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEMPLE Karine à Mme MARTEL Jeannick, PLANÇON-PROVOST Fabienne à Mme HEUZÉ Céline, M. GÉRARD Michel à M. RANDONNET Sébastien
Absents excusés : Mme TESSIER Delphine, M. DAVAL Rodolphe

A été nommé(e) secrétaire : Mme HEUZÉ Céline

2026/010 – Avancement au grade d'agent de maîtrise principal - mise à jour des emplois

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1er avril 2026 à la création de l'emploi suivant :

- 1 emploi du grade d'agent de maîtrise principal

Cette création permettra, dans l'immédiat, de nommer un agent ayant bénéficié de l'avancement de grade au titre de l'année 2026. Le tableau des effectifs sera mis à jour à la suite de cette création d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- Décide de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent de maîtrise,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

2026/010

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260305-2026_010-DE

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/03/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

MAIRIE DE LA CHAPELLE DE BRAIN 35

Secrétaire de séance
Mme HEUZÉ Céline

Publicité des actes de la commune par publication papier le